

La Chambre des mises en accusation, présidée par M. Brière-Valigny, a rendu hier son arrêt de renvoi de Troppmann devant les assises de la Seine, et le soir même, M. Mathieu, huissier de la Cour d'assises, assisté d'un de ses collègues, a signifié cet arrêt à l'assassin de la famille Kinck, à la Conciergerie, où il avait été transféré dans la matinée.

Cet arrêt ne contient pas moins de treize chefs d'accusation : faux en écriture privée, usage de faux, empoisonnement, vol simple et huit assassinats.

Troppmann, qui commence à comprendre que le moment terrible de l'expiation approche, n'a cependant manifesté aucune émotion, et on ignore encore s'il a l'intention de se pourvoir en cassation, contre cet arrêt.

Il est vrai que M. Lachaud, son défenseur, est absent de Paris, et peut-être veut-il le consulter avant de prendre une décision.

La liste des témoins, qui n'est pas encore close, en comprend déjà plus de soixante, et atteindra probablement la centaine.

Voici le prix de la viande de boucherie sur les marchés tenus à Lille, les 8 et 9 décembre 1869 :

Le bœuf sur pied, 1 fr. 85 le kil.; la vache, 1 fr. 85; le veau, 2 fr. >>>; le mouton, 2 fr. le kil. en déduisant les issues et bonifications 1 fr. 58 c. le kil.; la vache; à 4 fr. 58 c.; le veau, à 1 fr. 84 c.; le mouton, à 1 fr. 87 c. Au marché Saint-Nicolas, le bœuf s'est vendu de 70 à 85 c. le 1/2 kil.; le veau de 80 c. à > fr. 95 c.; le mouton, 80 c. à > fr. 95; le porc, 1 fr.

Au marché de la place de la Nouvelle-Aventure, le bœuf s'est vendu de 60 à 85 c. le 1/2 kil.; le veau, de 75 c. à > fr. 90; le mouton, de 75 c. à > fr. 90; le porc, de 1 fr. à > c.

Au marché de la place de Trévisé, le bœuf s'est vendu de 60 à 80 c. le 1/2 kil.; le veau, de 75 c. à 90 c.; le mouton, de 75 à 90 c.; le porc, de 1 fr. à > fr. >> c.

FAITS DIVERS

— Les bijoutiers de Paris et de plusieurs grandes villes de province servaient depuis plusieurs mois de point de mire aux manœuvres d'une nombreuse association de voleurs anglais, hommes et femmes, qui, très bien mis, et fréquentant tous les endroits publics hantés par la classe aisée, se donnaient les allures de gentlemen et de ladies, ayant passé sur le continent, pour y mener l'existence large et facile de touristes, à qui ne manquent ni l'or ni les banknotes.

Le service de sûreté de Paris a déjà réussi à mettre sous la main de la justice les principaux d'entre ces dangereux malfaiteurs, et il y a lieu d'espérer que leurs complices ne tarderont pas à être également saisis.

Nous nous empressons de porter à la connaissance de nos lecteurs les renseignements qui viennent de nous être communiqués, relativement à cette tribu errante de pick-pockets :

Tout récemment un vol ayant été commis à Bordeaux, au préjudice d'un bijoutier, par deux individus signalés comme sujets anglais et dont un seulement avait pu être arrêté, l'administration bordelaise expédia une dépêche à Paris. Mais l'individu signalé, subodorant une arrestation, lors de son débarquement se hâta de quitter la gare en laissant à un sien ami ou complice le soin de retirer ses bagages.

L'ami complaisant fut donc seul arrêté, et les renseignements qu'il donna sur son acolyte n'édifièrent la justice que d'une façon très vague; on apprit bien que le voleur fugitif était à Paris, et que le vol commis à Bordeaux formait la suite et comme la deuxième édition d'une soustraction du même genre qui avait eu lieu rue de la Chaussée-d'Antin; mais là se bornèrent les informations recueillies. Deux inspecteurs, qui avaient habité Londres pendant plusieurs années et commençaient à fond tout le personnel du pick-pocketisme londonien, furent alors mis en campagne, et dès le premier soir de leur expédition ils découvrirent, dans une brasserie de la rue du Faubourg-Montmartre, une trentaine de voleurs anglais attablés devant des chopes de bière et des verres de grog. En apercevant les deux agents, qu'il reconnaissent du premier coup d'œil, les pick-pockets partirent précipitamment la brasserie et se partagèrent en trois bandes, dont chacune prit une route différente. Les agents, obligés d'opter entre ces trois fractions, choisirent les deux groupes qui leur parurent être les plus intéressants à étudier, et délaissèrent la troisième.

La première bande se dirigea vers le passage Verdeau, et, au moment où elle y entra, l'un des inspecteurs happa résolument au collet l'individu qui la conduisait et qui fut reconnu pour être le deuxième voleur de Bordeaux; il avait rasé ses moustaches et ses favoris, pour essayer de se composer une physionomie nouvelle. La deuxième bande suivit les rues Bergère, du Faubourg Poissonnière, Lafayette, Lamartine, à son arrivée dans cette dernière rue, elle ne se composait plus que de trois personnes, deux hommes et une femme. Tous trois entrèrent dans le passage des Porcherons, fermé par une grille, sur la rue Cadet. L'un des deux hommes, se voyant filé de trop près par l'agent, grimpa aux barreaux de la grille avec la prestesse d'un écureuil et disparut de l'autre côté.

L'homme et la femme qui lui abandonnèrent ainsi, et qui ne possédaient pas, comme lui, des ressources de haute gymnastique, se décidèrent à rebrousser chemin vers la rue du Faubourg-Montmartre, où ils furent arrêtés quelques instants après. Aux questions qui lui furent adressées, l'homme répondit qu'il se nommait Wilson, et qu'il était marié avec la dame arrêtée en même temps que lui. On trouva en la possession de celle-ci plusieurs bijoux signalés comme faisant partie du vol de Bordeaux; et, en outre, deux boutons en brillants que le bijoutier bordelais reconnut pour les avoir vus aux oreilles d'une femme qui était venue chez lui avec les auteurs du vol.

Enfin, peu de jours après la triple arrestation dont nous venons de parler, une jeune miss, très jolie et fort élégamment mise, fut prise, au chemin de fer du Nord, en flagrant délit de vol de poche, et on trouva sur elle un mouchoir tissu de la même batiste et portant la même marque que d'autres objets de lingerie saisis sur le voleur qui avait été arrêté passage Verdeau.

— Avant-hier, vers six heures, une épouvantable explosion vint subitement interrompre les toasts joyeux des pompiers d'Argenteuil, qui étaient en train de fêter la Sainte-Barbe.

C'était la distillerie de la maison Lejeune et C^e qui venait de sauter.

Il est facile de se rendre compte du progrès que dut en peu d'instant faire l'incendie quand on saura que les magasins contenaient quatre mille litres d'alcool.

Du milieu des flammes, qui s'élevaient à une hauteur prodigieuse et qui éclairaient comme en plein jour et la ville et les coteaux environnants, on entendait des cris perçants.

Les secours s'organisèrent promptement; et bientôt les pompes de Sannois, de Colombes, de Bezons, de Courcille et d'Argenteuil, guidées par les autorités, combattirent l'incendie avec une grande vigueur.

Mais les quatre étages de l'usine présentaient un horrible foyer, et il n'était pas à présumer qu'il pussent résister au terrible fléau.

En effet, bientôt les planchers s'écroulèrent avec fracas, en jetant au ciel des milliers d'étincelles et des gerbes abondantes.

Les citernes et fontaines avoisinantes étaient en partie gelées, ce qui a retardé matériellement les secours; et sans un réservoir abondamment fourni, et qui fut découvert par un travailleur, le sinistre aurait été bien plus terrible.

Il y a eu quatre victimes, trois blessées plus ou moins gravement; mais le corps du quatrième, le nommé Henry, distillateur, ayant disparu au milieu des flammes au moment où l'édifice s'écroulait, il ne fut retrouvé qu'hier matin, au milieu des décombres, carbonisé et la tête séparée du tronc.

Ce malheureux laisse une jeune femme et deux petits enfants en bas âge.

On attribue l'explosion de l'usine à une réparation dans l'appareil à distiller, où une lumière rapprochée aurait subitement enflammé l'alcool.

Les dégâts sont considérables.

— Il y a trois jours, il y avait grande soirée chez l'opulente famille valaque des Valmiresco. Le préfet Locoustéanon, de Roumanie, allait se retirer, ainsi que les autres invités, lorsqu'il se retourna brusquement et tua d'un coup de revolver la fille de la maison, qui était arrivée depuis peu d'un pensionnat de Paris, et qui refusait d'épouser le jeune et irascible préfet.

Le meurtre a été commis en présence des parents de la victime, et l'assassin, immédiatement arrêté, n'a dû qu'à cette arrestation d'échapper à leur juste vengeance.

ÉTAT CIVIL DE ROUBAIX.

NAISSANCES.

Du 7 au 9 décembre inclus, 13 garçons et 15 filles.

MARIAGES.

7 décembre, Vandeputte, Jean, 57 ans, marchand épicier, et Justine Mathtys, 40 ans, journalière.

Le 8. Krahn, Jean-Henri, 35 ans, tisserand, et Albertine Olyslager, 34 ans, repasseuse. — Place, Aimable, 33 ans, représentant de commerce, et Maria Hovine, 19 ans, sans profession.

DÉCÈS.

7 décembre, Joséphine Favorel, Hôpital, 28 ans, rattacheuse. — Adèle Hage, rue de la Perche, 58 ans, ménagère.

Le 8. Louis Bourgeois, rue de l'Empereur, 35 ans, tisserand. — Antoine Sarron, Hôpital, 69 ans, menuisier. — Thérèse Dereck, Hôpital, 56 ans, ménagère.

Le 9. Etienne Natalis, rue de la Paix 64 ans, marchand. — Gustave Poppe, Hôpital, 27 ans, tisserand. — François Bridou, Hôpital, 26 ans, journalier.

Plus il est décédé 2 garçons et 3 filles au dessous de l'âge de dix ans.

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES.

Taxe des lettres de direction de poste à direction de poste.

	Lett. aff.	non-aff.
Jusqu'à 10 gr. inclus.	0 f. 20 c.	0 f. 30 c.
de 10 gr. à 20 gr. incl.	0 40	0 60
de 20 gr. à 100 gr.	0 80	1 20
de 100 gr. à 200 g.	1 60	2 40

Et ainsi de suite, en ajoutant, par chaque 100 gr. ou fraction de 100 grammes excédant, 80 c. en cas d'affranchissement, et 1 f. 20 cent. en cas de non-affranchissement.

Taxe des lettres nées et distribuables dans la circonscription postale du même bureau.

	Lett. aff.	non-aff.
Jusqu'à 10 g. inclus.	0 f. 10 c.	0 f. 15 c.
de 10 g. à 20 g.	0 20	0 30
de 20 g. à 100 g.	0 40	0 60
de 100 g. à 200 g.	0 80	1 20

Et ainsi de suite, en ajoutant, par chaque 100 gr. ou fraction de 100 grammes excédant, 40 c. en cas d'affranchissement, et 60 c. en cas de non-affranchissement.

Taxe des lettres de Paris pour Paris.

	Lett. aff.	non-aff.
Jusqu'à 15 g. inclus.	0 f. 10 c.	0 f. 15 c.
de 15 g. à 30 g.	0 20	0 25
de 30 g. à 60 g.	0 30	0 35
de 60 g. à 90 g.	0 40	0 45

Et ainsi de suite, en ajoutant 10 cent par chaque 30 grammes ou fraction de 30 gr. pour les lettres affranchies ou non affranchies.

VILLE DE ROUBAIX.

Cours public de Chimie

Lundi 13 décembre à 8 heures 1/4 du soir.

DU BOIS DE CAMPÊCHE.

Historique du Campêche: Ses principales es-

èces commerciales; hématoxyline; hémateïne. Son action vive en teinture. Action de l'eau froide, de l'eau chaude, de l'eau ordinaire, de l'eau distillée, de l'alcool et de l'éther sur le campêche.

Cours public de Physique

Mercredi 15 décembre à 8 heures 1/4 du soir.

1° Du courant musculaire. Courant propre de la grenouille. Courant musculaire par la contraction du bras;

2° Electricité des végétaux; électricité pendant la germination; courants électriques des végétaux;

3° Effets physiologiques des courants sur les animaux morts; conditions et lois de la construction; influence de la continuité du courant; alternatives voltaïques; influence du sens du courant. Contraction lors de la rupture du circuit.

THÉÂTRE DE ROUBAIX.

Dimanche 12 Décembre.

Le courrier de Lyon, ou l'attaque de la maille-poste, drame historique en 5 actes.

Une veuve de quinze ans, comédie-vaudeville en un acte.

Les forfaits de Pipermant, comédie-vaudeville en un acte.

On commencera à 6 heures 1/4.

Lundi 13 Décembre.

Grand succès du Théâtre du Gymnase.

FROU - FROU

pièce en 5 actes par MM. Meillac et Halévy.

Les deux sourds, vaudeville en un acte.

On commencera à 6 heures 3/4.

FROU-FROU à 7 heures 1/2.

Théâtre Populaire.

Dimanche 12 Décembre.

Les Pirates de la Savane, drame en 5 actes.

L'homme n'est pas parfait, vaudeville en un acte.

On commencera à 6 heures.

Lundi 13 Décembre.

Représentation extraordinaire au bénéfice de M. FLAVIEN.

Léonard ou la route du bagne, grand drame en 5 actes et sept tableaux.

Edgard et sa bonne, vaudeville en un acte.

On commencera à 7 heures.

BOURSE DE LILLE.

Cours du 10 décembre 1869

OBLIGATIONS DES VILLES.

Armentières.	505
Lille 1860. J. A. 1865.	100 50
Lille 1863. J. J. Janv. 1864.	98 50
Lille 1868. libérées.	505
Roub. -Tourcoing, R. à 50.	40 50

VALEURS LOCALES.

Caisse com. de Lille, Verley, Decroix.	545
Comptoir Evelder et C ^e .	525
Credit industriel du Nord.	510
Caisse Pérot et Comp.	570
Compagnie le Nord incendie	
200 fr. p.	1300
Gaz de Wazemmes à	1280
	1125

Caisse com. de Roubaix.	545 25
Lille à Béthune, actions.	405
Lille à Béthune, oblig.	303 75
Ainche (le douzième)	230
Azincourt.	

Auchy-au-Bois.	1840
Bray.	445
Bully-Grenay, anc.	1400
Garvin.	10075
Courrières.	625
Campagnac.	
Douvrin, anc.	
Douvrin nouv. 1864	
Escarpelle.	1300
Epinae.	
Ferfay.	1400
Piennes et Harding.	
Lens.	9100
Liévin.	1550
Meurhin.	976 25
Vicogne-Nœux.	5410
Vendin.	
Thiv. et Fresnes (M.)	

COURS DES HUILES A LILLE.

11 Décembre 1869.

	HUILES	GRAINES	TOURTEAUX
	l'hectolit.	l'hectolit.	l'hectolit.

Colza.	93	23	17
pour qq.	99	23	17 50
Oil. b. g.	35	37 50	
rouse.	35	37 50	
Cameliat.	20	23	
Chanvre.	76	76	28 50
Lia du p.	76	76	28 50
Lia gr. et.			

Colza.	93	23	17
pour qq.	99	23	17 50
Oil. b. g.	35	37 50	
rouse.	35	37 50	
Cameliat.	20	23	
Chanvre.	76	76	28 50
Lia du p.	76	76	28 50
Lia gr. et.			

Colza.	93	23	17
pour qq.	99	23	17 50
Oil. b. g.	35	37 50	
rouse.	35	37 50	
Cameliat.	20	23	
Chanvre.	76	76	28 50
Lia du p.	76	76	28 50
Lia gr. et.			

Colza.	93	23	17
pour qq.	99	23	17 50
Oil. b. g.	35	37 50	
rouse.	35	37 50	
Cameliat.	20	23	
Chanvre.	76	76	28 50
Lia du p.	76	76	28 50
Lia gr. et.			

Colza.	93	23	17
pour qq.	99	23	17 50
Oil. b. g.	35	37 50	
rouse.	35	37 50	
Cameliat.	20	23	
Chanvre.	76	76	28 50
Lia du p.	76	76	28 50
Lia gr. et.			

Colza.	93	23	17
pour qq.	99	23	17 50
Oil. b. g.	35	37 50	
rouse.	35	37 50	
Cameliat.	20	23	
Chanvre.	76	76	28 50
Lia du p.	76	76	28 50
Lia gr. et.			

Colza.	93	23	17
pour qq.	99	23	17 50
Oil. b. g.	35	37 50	
rouse.	35	37 50	
Cameliat.	20	23	
Chanvre.	76	76	28 50
Lia du p.	76	76	28 50
Lia gr. et.			

Colza.	93	23	17
pour qq.	99	23	17 50
Oil. b. g.	35	37 50	
rouse.	35	37 50	
Cameliat.	20	23	
Chanvre.	76	76	28 50
Lia du p.	76	76	28 50
Lia gr. et.			

Colza.	93	23	17
pour qq.	99	23	17 50
Oil. b. g.	35	37 50	
rouse.	35	37 50	
Cameliat.	20	23	
Chanvre.	76	76	28 50
Lia du p.	76	76	28 50
Lia gr. et.			

Colza.	93	23	17
pour qq.	99	23	17 50
Oil. b. g.	35	37 50	
rouse.	35	37 50	
Cameliat.	20	23	
Chanvre.	76	76	28 50
Lia du p.	76	76	28 50
Lia gr. et.			

Colza.	93	23	17
pour qq.	99	23	17 50
Oil. b. g.	35	37 50	
rouse.	35	37 50	
Cameliat.	20	23	
Chanvre.	76	76	28 50
Lia du p.	76	76	28 50
Lia gr. et.			

Colza.	93	23	17
pour qq.	99	23	17 50
Oil. b. g.	35	37 50	
rouse.	35	37 50	
Cameliat.	20	23	
Chanvre.	76	76	28 50
Lia du p.	76	76	28 50
Lia gr. et.			

Colza.	93	23	17
pour qq.	99	23	17 50
Oil. b. g.	35	37 50	
rouse.	35	37 50	
Cameliat.	20	23	
Chanvre.	76	76	28 50
Lia du p.	76	76	28 50
Lia gr. et.			

Colza.	93	23	17
pour qq.	99	23	17 50
Oil. b. g.	35	37 50	
rouse.	35	37 50	
Cameliat.	20	23	
Chanvre.	76	76	28 50
Lia du p.	76	76	28 50
Lia gr. et.			

Gouvernement Impérial Ottoman.

EMPRUNT DE 1869.

AUTORISÉ PAR FIRMAN DE S. M. LE SULTAN